

Chers confrères,

L'ANSM apporte dans l'information, ci-jointe, des « **propositions pour une optimisation de la consommation en masques basée sur la rationalisation de leur utilisation sous la responsabilité du pharmacien responsable et selon les principes de gestion du risque qualité** ».

L'ANSM précise toutefois « **qu'il n'est pas possible d'instaurer un dispositif dérogatoire aux procédures internes de l'établissement lors des étapes critiques de fabrication des médicaments stériles** ».

Outre les points à prendre en considération pour justifier de l'économie de masques, qui seront documentés dans l'analyse de risque qualité, l'ANSM ouvre quelques pistes de réflexion sur l'allongement de la durée de port d'un même masque.

En pièce jointe, le courrier d'information de l'ANSM « à l'attention des Pharmaciens Responsables ».

Bien confraternellement,

Frédéric BASSI

Président - Section B

Tél (section B) : 01 56 21 34 13

Mob : 06 24 92 58 13